

# **Activation du Plan Communal de Sauvegarde – Vigilance Rouge Canicule**

## **Objet**

Suite au placement du département en vigilance rouge canicule le 21/06/2026 par les services de l'État, il convient de renforcer immédiatement les mesures de prévention, d'assistance et de protection de la population afin de limiter les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs.

## **Contexte**

La vigilance rouge correspond à un épisode de chaleur exceptionnel, durable et intense, présentant un risque élevé pour l'ensemble de la population, notamment les personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, handicapées, malades chroniques, nourrissons, jeunes enfants et travailleurs exposés).

## **Mesures déjà mises en œuvre**

### **1. Surveillance des personnes vulnérables (dès le passage en vigilance orange le 18 06 2026)**

- Activation du registre communal des personnes fragiles.
- Appels téléphoniques réguliers aux personnes inscrites (315 personnes)
- Mobilisation du CCAS, des associations et des bénévoles.

### **2. Information de la population**

- Diffusion des consignes de prévention via le site internet communal, les réseaux sociaux, les panneaux lumineux et l'affichage public.
- Rappel des gestes essentiels :
  - Boire régulièrement de l'eau.
  - Éviter les sorties aux heures les plus chaudes.
  - Maintenir les logements au frais.
  - Donner et prendre régulièrement des nouvelles de ses proches.

### **3. Protection des agents communaux**

- Adaptation des horaires de travail.

Note DG 26 019 Mesures prises pour lutter contre les fortes chaleurs

- Limitation des travaux physiques durant les heures les plus chaudes.
- Organisation de pauses régulières à l'ombre ou dans des locaux frais.

## Mesures prises (au 22/06/2026)

### 1. Gestion des manifestations et activités extérieures

- Annulation ou report des activités présentant un risque pour le public. Arrêté préfectoral n° 135 du 20 juin 2026. **Diffusé services**
- Interdiction temporaire de vente à emporter ainsi que de consommation sur la voie publique et les espaces publics de toutes boissons alcoolisées pendant la vigilance rouge. Arrêté n°136 du 20 juin 2026. **Diffusé services**
- Interdiction temporaire de l'usage du feu et des barbecues en période de vigilance rouge canicule. Arrêté préfectoral n°2026 172 001 **Diffusé services + affiches en cours pour les lieux mettant à disposition des barbecues**
- Arrêté préfectoral portant dérogation à l'arrêté préfectoral de lutte contre le bruit pour des activités professionnelles en dehors des jours et périodes autorisés durant l'épisode de canicule. ARS-SE-2026-16 **Diffusé**

### 2. Renforcement de la surveillance des personnes vulnérables

22/06/2026 **Rappel aux volontaires agents / élus** pour passer les appels et le levé de doute. Les services fermés pour cause de fermeture liées à l'arrêté préfectorale pourront être sollicités pour apporter leur soutien au dispositif (Centre culturel, service des sports...). **Mail fait le 22/06/2026**

**Elaboration d'un planning hebdomadaire de gestion des appels et levés de doute. Fait**

**Achat de bouteilles d'eau** pour apporter aux personnes identifiées très vulnérables. **Fait stock cave cabinet du Maire (50 packs de 1.5 l)**

Visites à domicile si nécessaire en fonction des besoins identifiés. **Se fera le 22/06/2026**

Achat de 10 ventilateurs pour prêt à destination des personnes vulnérables identifiées. **Se fera le 22/06/2026**

### 3. Protection des agents communaux

Aménagement des horaires : Travail en intérieur à partir de 7h00. **Fait**

Aménagement des horaires dans les ERP : **en cours**

### 4. Activation du plan communal de sauvegarde (**fait arrêté municipal N°2026-119**)

- Mise en alerte des élus, agents communaux et partenaires.
- Renforcement du suivi de la situation météorologique et sanitaire.
- Organisation de points de situation quotidien.

### 5. Modification des horaires des ERP accueillant du public

Ouverture du PARC Pierre PITOIS toute la semaine jusqu'à 20h00. **Fait**

Nouveaux horaires mis en place à Aqualuc. **Fait**

- Lundi 22/06 : 14h00 à 18h45
- Mardi 23/06 : 14h00 à 19h45
- Jeudi 25/06 : 14h00 à 18h45
- Mercredi 26/06 : 14h00 à 19h45

## **Conclusion**

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du Plan Communal de Sauvegarde est essentielle afin de prévenir les conséquences sanitaires de cet épisode de chaleur exceptionnelle et d'assurer la protection des agents et administrés les plus exposés.

Cette journée a permis de mettre en place des actions concrètes pour la population et les agents.

**Prochain point de situation le 23/06/2026 17h00**